

Editorial n° 2

CFA-Euro : une liaison dangereuse ?

par [Bernard Conte](#)

Depuis le premier janvier 1999, le franc CFA se trouve, à travers le franc français, rattaché à l'euro avec une parité fixe de 1000 FCFA pour 1,5449017 euro. Malgré les réticences de certains de ses partenaires au sein de l'euroland, la France a réussi à maintenir un système directement issu de la période coloniale, en jouant sur le fait que le fonctionnement de la zone franc africaine n'impliquait pas la Banque centrale mais le Trésor français. Les seules concessions accordées par la France à ses partenaires portent sur leur information préalable dans le cas d'un changement de parité ainsi que sur la nécessité de leur accord pour toute modification des règles internes ou élargissement de la zone.

Que peuvent attendre les pays africains du rattachement de leurs monnaies à l'euro ?

Les principaux arguments en faveur du rattachement à l'euro se réfèrent à la stabilité.

- La stabilité du prix des exportations libellées en euro. C'est un argument important pour des pays réalisant plus de la moitié de leur commerce extérieur avec l'Europe.
- La stabilité du taux de change du franc CFA, bien arrimé à une monnaie forte. Cet arrimage devrait permettre d'éviter les chausse-trappes susceptibles de menacer l'existence même des monnaies de pays dont les économies se révèlent très sensibles aux chocs externes ou internes, tel le rouble en Russie.
- La stabilité des taux d'intérêt.
- La stabilité synonyme d'arrivée d'investisseurs étrangers. Cet attrait est renforcé par la règle de libre circulation des capitaux.

Toutefois, ces avantages ne sauraient occulter l'existence de toute une série de contraintes.

- L'arrimage du FCFA à l'euro signifie la poursuite de l'abandon de toute souveraineté monétaire et de tout espoir de conduire une politique monétaire autonome pouvant contribuer au développement.
- Cela signifie d'une part, la nécessaire convergence des politiques macroéconomiques nationales au sein de la zone africaine de l'euro. Et, d'autre part, la convergence devra également intervenir entre la zone africaine de l'euro et l'euroland. Ces deux zones aux niveaux de développement très différents, devront se conformer aux diktats de la mondialisation libérale.
- En fait, les règles de gestion macro-économique ne seront plus celles souhaitées par la France mais celles imposées par le FMI et la Banque mondiale, valets des Etats-Unis.

Dans un tel contexte, il convient de se demander si l'intensification de la spécialisation traditionnelle (et appauvrissante) des pays africains de la zone euro, encouragée par les programmes d'ajustement structurel, peut déboucher sur le développement.

Faites nous part de vos commentaires :

conte@montesquieu.u-bordeaux.fr

[Retour en haut de la page](#)

[Retour à l'accueil](#)